Rectorat Clermont-Ferrand DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

INFORMATIONS RELATIVES A UNE DEMANDE DE MUTATION DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

FICHE A ENVOYER OBLIGATOIREMENT PAR TOUT MOYEN AVANT LE VENDREDI 24 MAI 2024

A CHAQUE CHEF D'ETABLISSEMENT SOLLICITE.

A SITUATION PERSONNELLE	1		
	1		
NOM :	P	rénom :	
Nom DE JEUNE FILLE :			
Né(e) le :/ 19 à :		Nationalité :	
ADRESSE PERSONNELLE :			
VILLE :		Téléphone :	
		Téléphone portable :	
Adresse de courrier électronique :			
Situation de famille : ☐ Célibataire ☐ Nombre d'enfant(s) : Lieu d'exercice d	. ,		
Diplôme(s)	universitaire(s) et	titre(s) détenu(s) :	
Diplôme – Titi	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Spécialité/option	
B SITUATION ADMINISTRATIVE Au moment de la demande	DISCIPLINE :		
☐ Contrat définitif ou provisoire, obtenu le	e/		
☐ Demande de réintégration, contrat défi Académie d'origine	initif résilié le :/	/	
ÉCHELLE DE REMUNERATION actuell (Agrégé, certifié, PLP2, AE, MA I, etc.)	e:		
ÉTABLISSEMENT ACTUEL (ou dernier	établissement d'e	xercice) :	
	ACAI	DEMIE :	

PRIORITÉ EMPLOI

(cocher la case correspondant à votre situation)

4							
-	-	DEN	IANI)E I)E M	IUTA	TION

Demande de mutation d'un maître en activité

activité d'enseignement ou de documentation.

période probatoire.

- ❖ D'un maître dont le service est supprimé ou réduit à la rentrée 2024 (réduction d'au moins 1 H).
- D'un chef d'établissement désirant reprendre un service d'enseignement
- ❖ D'un maître à temps partiel ou à temps incomplet désirant un complément de service.

		PARTIE A COMPLÉTER PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT DU DERNIER ETABLISSEMENT D'EXERCICE (*) EN CAS DE PERTE D'HEURES OU DE CONTRAT EXCLUSIVEMENT				
	Service supprimé (sauf résiliation de contrat à la demande du maître, par mesure disciplinaire ou pour insuffisance professionnelle).	Nombre d'heures supprimées ou réduites faisant l'objet de la priorité d'emploi : heures (à compléter)				
	Service réduit (sauf perte d'heures supplémentaires)					
	Maître qui a bénéficié d'une priorité d'accès aux services vacants au titre de l'année précédente et dont la situation n'a pu être réglée (attribution d'un service à temps incomplet ou d'heures sur service protégé).	indiquer la discipline : à:				
Chef d'établissement, chef d'établissement adjoint et chargé de formation des maîtres qui souhaitent reprendre un service d'enseignement						
	☐ Maître à temps partiel autorisé ou à temps incomplet souhaitant reprendre une activité à temps complet					
	(*) Afin que la demande puisse être prise en compte, le présent document doit faire l'objet d'un envoi avant le 24/05/24 Aux chefs d'établissement sollicités.					
-2-	-2- DEMANDE DE MUTATION pour autres motifs que ceux définis en −1- (ci-dessus)					

Lauréat concours interne (CAER) ayant valid	lé (ou en cours de validation de) son année	de période probatoire.
,		1
	signature	

certifié exact	
à	, le/2024

Demande de nomination d'un maître titulaire d'un contrat définitif, en disponibilité, qui souhaite reprendre une

Lauréat concours externe (CAFEP et 3^{ème} concours) ayant validé (ou en cours de validation de) son année de

A RENVOYER AVANT LE 24/05/24 A CHAQUE ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ

ETAT DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT, DE DIRECTION OU DE FORMATION EFFECTUES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC OU PRIVE (MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE OU DE L'AGRICULTURE)

(Le présent document doit être complété <u>OBLIGATOIREMENT</u> par l'intéressé qui possède toutes les pièces justificatives nécessaires : <u>aucun état des services ne sera fourni par les services rectorau</u>x)

Date de début	Date de fin	Nature des services - enseignement, direction ou formation (1)	Discipline enseignée	Établissement (s) d'affectation	Durée des services (2)		
					an	mois	jour(s)
			+ +				1
							<u> </u>
						1	
							
						†	†
			 			1	
		TOTAL DES	SERVICES				

1)	A l'exclusion.	notamment, d	des services d	le surveillance	ou d'éducation
1)	A I exclusion	, motamment, t	ues services o	ie surveillance	ou u euuca

2)	Les services à temps incomplet, à temps partiel ou à temps partiel autorisé, lorsqu'ils sont égaux ou
	supérieurs à un mi-temps sont considérés comme des services à temps plein.

	signature
certifié exact	
à	le/2024

A RENVOYER AVANT LE 24/05/24 <u>OBLIGATOIREMENT</u> A <u>CHAQUE</u> ÉTABLISSEMENT (ce document confirme votre demande internet)